

# PROTECTION CONTRE LA MORT-VIVANCE

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	contact
Zone/Cible	une créature touchée
Durée	10 minutes/niveau
JS	Vigueur pour annuler (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

La cible devient résistante aux effets des attaques d'absorption d'énergie et d'absorption de sang portées par les créatures mortes-vivantes, et ne peut pas être transformée en morte-vivante si elle est tuée alors que ce sort est actif.

Si le nombre de dés de vies du mort-vivant qui l'attaque est inférieur ou égal au niveau de lanceur de sorts du lanceur, le mort-vivant doit faire un jet de Vigueur (contre le DD du sort) à chaque attaque pour que ces capacités spéciales agissent. Le sort protège simplement contre l'affaiblissement temporaire de Constitution qu'inflige l'absorption de sang et contre les niveaux négatifs qu'inflige l'absorption d'énergie, mais pas contre les autres effets de ces attaques.